FDL-Format-4123 14/12/12 11:50 Page 1

Le témoignage

Le projet de territoire "Douron"est bâti autour d'objectifs précis et de la recherche de la plus forte adhésion des acteurs concernés, notamment les agriculteurs. Plus ils seront nombreux à adhérer, plus les chances de poursuite du projet dans cette première phase et au-delà seront fortes.

Jean-Roger Morin, Agriculteur
SCEA Kerdeunet, commune de Plouigneau.

Producteur de lait et de taurillons pour la viande, il travaille sur l'exploitation avec sa femme. À 52 ans, il aspire à améliorer ses conditions de travail et sa qualité de vie.

Jean-Roger, le Projet de territoire "Douron" a été adopté en septembre dernier, l'action a démarré en octobre et tu fais partie des premiers à adhérer à la démarche, quelles sont tes motivations ?

En 2011, le Syndicat Mixte du Trégor a réuni les agriculteurs pour leur présenter le contexte : nous avions le choix entre participer à l'élaboration d'un projet de territoire ou se voir appliquer une réglementation probablement inadaptée. Les agriculteurs ont choisi la première solution afin de coconstruire un projet réaliste et applicable rapidement.

Personnellement, pourquoi as-tu répondu si rapidement ?

J'avais déjà participé à des actions proposées par le S.M.T. dans le cadre des programmes précédents. Actuellement, je cherche à gagner en autonomie alimentaire en visant à privilégier l'herbe pâturée. Ceci me permettrait de diminuer mes coûts de production pour nourrir mes bêtes. Je vais arrêter la production de taurillons pour augmenter un peu ma production laitière dans un système plus pâturant. Le Projet de territoire proposant entre autres un accompagnement technico-économique pour aller dans ce sens, c'est l'occasion de finaliser mon projet et de passer à l'action sereinement.

© CC

Diminuer la fertilisation minérale en implantant des prairies composées d'herbe et de trèfle violet et réduire les achats coûteux en soja ou colza.

Chemin récemment créé. À droite, la zone humide pourra être réhabilitée.

> **"Que ce soit d'un point de vue technique, économique ou environnemental, c'est important d'avoir un maximum de la surface d'exploitation autour des bâtiments."**

Concrètement, que penses-tu mettre en place ?

Lors de l'étape diagnostic-projet proposée, on va réfléchir à coordonner mon projet et les moyens mobilisables inscrits dans le plan d'actions du Projet de territoire "Douron".
Pour augmenter ma surface pâturable, j'ai déjà aménagé un nouveau chemin d'accès. J'aurais besoin d'en créer d'autres et de mettre en place un réseau d'abreuvement. Les travaux devraient être soutenus par le plan mais il y a encore une incertitude sur les matériaux. Toujours dans le même objectif, je vais finaliser un échange de parcelles. Que ce soit d'un point de vue technique, économique ou environnemental, c'est important d'avoir un maximum de la surface d'exploitation regroupée autour des bâtiments. Je réfléchis aussi à l'ouverture de 5 hectares de zones humides actuellement en friche. Les remettre en prairie me permettrait de produire un peu plus de fourrage.
Je vise aussi à diminuer la fertilisation minérale en mettant des prairies composées d'herbe et de trèfle violet. Cela me permettra de limiter mes achats en aliments coûteux comme le soja ou le colza.

Tu pourrais mettre ces choses en place rapidement chez toi ?

On va profiter de la période plus calme de l'hiver pour bâtir le projet. J'espère pouvoir concrétiser tout ça dès ce printemps.

D'idées en créations 02 98 88 62 59 - Photos SMT / Décembre 2012 - Imprimé sur papier PEFC par Le Breton impression - Morlaix 02 98 88 18 19

Lettre d'information Janvier 2013 - N°9

Au fil de l'eau
Kichen an dour

Projet de territoire "Douron"

Edito

Guy PENNEC
Président du Syndicat Mixte du Trégor (S.M.T.)

Depuis la validation de la Charte de territoire de lutte contre les algues vertes, le 18 septembre dernier* par l'ensemble des acteurs, le travail sur le terrain a bien commencé.

Déjà quarante cinq exploitations agricoles ont manifesté la volonté d'intégrer la démarche qui mènera à des projets à basses fuites d'azote personnalisés. L'implication de chacun, mesurée lors de la préparation du projet, est bien enclenchée. Il faut maintenant qu'elle prenne de l'ampleur.
Ce numéro est consacré au Projet de territoire "Douron" et plus particulièrement au mode de gestion des zones humides.

*Voir Au Fil de l'eau N°8 - Octobre 2012

Interview

Armelle HURUGUEN
Vice-Présidente du Conseil général du Finistère, en charge de l'eau et de l'énergie

L'innovation caractérise l'action du Syndicat Mixte du Trégor dans la construction et la mise en œuvre du projet de territoire du Douron répondant au Plan gouvernemental algues vertes.

Le Conseil général a participé aux différentes étapes de l'élaboration de ce projet de territoire, selon vous qu'est-ce qui le caractérise ?

Dès les premières étapes de la construction du projet de territoire algues vertes sur le bassin versant du Douron, le S.M.T. a souhaité constituer des groupes de réflexion thématiques activant ainsi de nouvelles compétences. Fort de cette expertise, le projet de territoire présenté par le Syndicat mixte a d'ailleurs reçu un avis favorable du comité scientifique qui a jugé que le projet répondrait sur le long terme aux objectifs de baisse de concentration en nitrates fixés dans le plan algues vertes.

Projet de territoire "Douron"

La nouveauté se trouve également dans les modalités d'accompagnement des agriculteurs pour atteindre les objectifs fixés. Ainsi, il est proposé à tous les agriculteurs du bassin versant du Douron une étude complète de leur exploitation intégrant l'ensemble des dispositifs favorables à la limitation des fuites d'azote : optimisation des pratiques agronomiques, évolution des systèmes agricoles, développement des haies bocagères, restauration des zones humides. Le tout organisé dans une démarche "gagnant-gagnant" qui veut que plus un agriculteur s'engage dans le projet territorial, plus il en retire de bénéfices pour son exploitation.

Les partenaires financiers du S.M.T. seront attentifs à la prise en charge et au déploiement de l'ensemble des actions proposées. Le Conseil général accompagne techniquement et financièrement l'ensemble des actions du projet de territoire du Douron à hauteur de 743 000 € durant 4 ans. Le Département est un partenaire de l'ensemble des démarches intégrées de la gestion de l'eau sur les bassins versants du Finistère.

Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix

Conseil Général Finistère Penn-ar-Bed · Conseil Général Côtes d'Armor · agence de l'eau Loire-Bretagne · l'Europe s'engage en France · Région Bretagne

Directeur de la publication : Guy Pennec - N° ISSN : 2104-7723 - Publication gratuite éditée à 29 000 exemplaires par le Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix. Place O.Krébel 29600 Morlaix Tél. 02 98 15 15 15 Fax 02 98 15 15 20 E-mail : smt-morlaix@wanadoo.fr

FDL-Format-4123 14/12/12 11:50 Page 3

Le dossier

Zones humides

“territoires d’eau, territoires précieux”

On ne le dira jamais assez, tant elles sont restées dans l’ombre si longtemps : les zones humides, en plus d’être le milieu de vie de nombreuses espèces animales et végétales, jouent un rôle très important au niveau de la régulation des crues et de l’épuration des eaux.

Ces milieux sont capables de retenir les excédents d'eau en hiver, limitant ainsi les risques d’inondation, et de dégrader les nitrates. Ces capacités sont d’autant plus fortes si le milieu est entretenu (prairies fauchées ou pâturées).

Un inventaire des zones humides

Afin d’identifier et de connaître l’état des zones humides du bassin versant du Douron, le Syndicat Mixte du Trégor réalise un inventaire des zones humides du Douron. Le principe de cet inventaire est de localiser et de caractériser l’ensemble des zones humides : boisements, prairies, friches, cours d’eau et plans d’eau mais également zones dégradées telles les parcelles drainées ou remblayées.
Les techniciens du S.M.T. et le personnel du bureau d’étude Althis, mandaté pour la réalisation de l’inventaire, ont parcouru les zones potentiellement humides pour cartographier ces milieux fragiles dont les rôles écologique et épurateur sont fondamentaux. La délimitation d’une zone humide se fait par la détermination d’une végétation caractéristique ou par la présence de trace de rouille dans le sol, le fer du sol étant oxydé par la présence d’eau (des sondages sont réalisés à la tarière).

L’inventaire des zones humides est réalisé en concertation avec les élus, les représentants de l’État et les usagers.

Après l’inventaire de terrain, une démarche de concertation à l’échelle communale est organisée. Sur chaque commune, un comité technique composé d’élus, de représentants de l’État et des usagers de ce milieu (pêcheurs, naturalistes, exploitants agricoles) se réunit pour examiner les résultats bruts du terrain et échanger sur les axes à venir. Les résultats de l’inventaire sont ensuite mis à la disposition du public en mairie. Suite à cette concertation et aux modifications qui peuvent en découler, la cartographie des zones humides sera validée par un arrêté municipal. Les résultats de cet inventaire seront utilisés pour des travaux de restauration de prairies et la prise en compte de ces milieux dans les Plans Locaux d’Urbanisme (les parcelles identifiées sont classées en tant que Zones Humides - ZH - dans les documents d’urbanisme).

Les résultats de l’inventaire sont consultables dans chaque mairie.

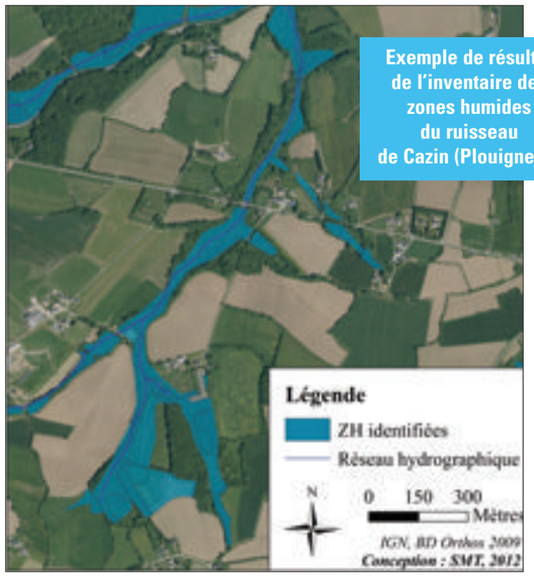

Exemple de résultat de l’inventaire des zones humides du ruisseau de Cazin (Plouigneau)

Dans le cadre du Projet de territoire “Douron”, un des objectifs est la reconversion des zones humides cultivées (peu nombreuses sur le bassin versant du Douron) en prairies permanentes. Ceci permettra de réduire les apports d’engrais comme de pesticides et également de restaurer l’activité agricole extensive (fauche et pâturage) autrefois présente sur les zones humides abandonnées.

Des espaces à restaurer

Les programmes de travaux visent à remettre en état des prairies dont l’entretien a été abandonné ou qui ont été dégradées. Le but est de retrouver des prairies exploitables par fauche ou pâturage et de prévenir les dégradations liées à leur exploitation (accès du bétail aux cours d’eau, passage d’engins, etc.).

Chaque année et après étude préalable, un nouveau programme est lancé sur un secteur du bassin versant du Douron. À la suite de cette étude et de la concertation avec les exploitants, les travaux sont menés sur deux ans : une année est consacrée aux gros travaux (élagage et coupes d’arbres, dessouchage, pose des buses, broyage), l’année suivante, à l’entretien et à la pose des clôtures et des systèmes d’abreuvement.

Les capacités épuratrices des zones humides sont démultipliées avec des prairies entretenues.

CONCRÈTEMENT :

Secteur du Squiriou : 1,2 hectare de zone humide en voie de restauration.

Communes de Botsorhel, Le Ponthou, Guerlesquin et Plouégat-Moysan.
Les travaux commencés en 2012 mèneront à la restauration de 1,2 hectare de zone humide. Les parcelles seront entretenues par les exploitants locaux, par pâturage ou fauche. Une ancienne prairie, colonisée par des saules, a été remise en état par coupe et dessouchage des arbres.
La parcelle appartient à un exploitant n’en ayant pas l’utilité : une fois remise en état de pré, elle sera fauchée par le propriétaire de la prairie voisine.

Prairie entretenue et saulaie avant les travaux...

... et en cours de restauration pour accueillir une nouvelle prairie

Le projet de la SCEA de Kerdeunet : remise en état d’une prairie

© Althis

En 2013, débuteront les travaux de restauration des zones humides en amont du Douron sur un minimum total de 6 ha. L’exploitation de Jean-Roger MORIN participe à ce programme en assurant la gestion de plusieurs parcelles qui seront réhabilitées. (Voir aussi le témoignage page suivante).
La parcelle ci-contre sera remise en état de prairie après le broyage de la végétation, la coupe des saules et la pose d’un pont sur le ruisseau traversant la parcelle. Cette seule parcelle représente près d’un hectare de prairie directement à côté des bâtiments de l’exploitation. L’entretien consistera en un pâturage durant l’été et l’automne. En plus de l’intérêt agronomique, ces travaux restaureront la fonction épuratrice des prairies et amélioreront l’état écologique des fonds de vallée, en alternant milieux entretenus et milieux boisés.
Sur une autre parcelle de l’exploitation, le bétail accède directement au cours d’eau ; les dégradations ainsi engendrées seront résorbées par la pose d’une buse, de clôtures et d’un bac gravitaire. Ces aménagements agiront sur les rejets directs de polluants aux cours d’eau, l’érosion du ruisseau et les apports de sédiments à la rivière.

Plus d’infos Sylvain Paligot, Technicien “Zones Humides”, SMT 02 98 15 15 21- s.paligot.smt.morlaix@gmail.com

Syndicat Mixte pour la gestion des cours d’eau du Trégor et du Pays de Morlaix